[redacted]

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LORRAINE

Bulletin n° 8 du 17 avril 1991

GRANDES CULTURES

COLZA :

MELIGETHES : SURVEILLER LES SECTEURS TARDIFS
CHARANCONS DES SILIQUES : ATTENDRE
SCLEROTINIA : ATTENTION DANS LES SECTEURS PRECOCES

ORGE :

1ER TRAITEMENT FONGICIDE

BLE :

ATTENDRE LE STADE 2 NOEUDS

MAIS :

UTILISATION DE L'ATRAZINE

COLZA

Les colzas les plus avancés sont en début de floraison, les plus tardifs au stade boutons écartés.

Les prévisions météo (temps froid) ne devraient pas permettre un développement rapide de la végétation.

SCLEROTINIA :

Intervenir juste avant la chute des premiers pétales avec un fongicide. Le temps sec actuel ne permet pas de contaminations. Le traitement ne devrait pas être réalisé avant la fin de la semaine dans les parcelles les plus précoces (variété Samouraï).

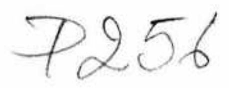
MELIGETHES :

Les températures chaudes ont entraîné un développement de ces insectes dans certains secteurs.

Le seuil d'intervention de 2 méligèthes par pied au stade boutons écartés a été atteint dans les Vosges et dans le Nord de la Meuse et de la Moselle.

Continuer à surveiller vos parcelle.

Le colza n'est plus sensible à ce ravageur dès le début de la floraison.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



240 F

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
38, rue Sainte-Catherine - 54043 NANCY CEDEX - Tél. : 83.30.41.51

ABONNEMENT ANNUEL

Imprimerie de la Station de Nancy - Directeur-gérant : D. VERBEKE - Publication périodique CPPAP N° 2011 AD - Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation

CHARANCONS DES SILIQUES :

Les premières captures ont été enregistrées dans quelques parcelles précoces. Cet insecte cause des dégâts à partir du stade G2-G3 (premières siliques à 4 cm).

Surveiller vos parcelles. N'intervenir que si le seuil de 1 charançon pour 2 plantes est atteint.

A noter :

A partir de la floraison, en conditions poussantes, la durée d'action d'une pyréthrinoïde est limitée à 3 jours.

Ne faites pas de traitements inutiles qui devraient être renouvelés en cas d'infestation ultérieure.

CEREALES

Situation :

Les blés les plus avancés et les orges sont au stade 1 noeud.

Sur orge la rhynchosporiose a surtout progressé sur la base des plantes (F4 et F3) mais se développe également à l'aisselle de ces limbes.

Sur blé la septoriose n'intéresse encore que les feuilles basses (F4). Le temps actuel (froid et sec) lui est défavorable.

L'oïdium progresse dans les parcelles les plus sensibles (variétés Apollo et Arminda, végétation dense et semis précoces).

Préconisations :

ORGE : Appliquer un 1er fongicide dès cette semaine dans toutes les parcelles arrivant au stade 1 noeud et n'ayant pas souffert de l'hiver ou d'attaques de virus (JNO - Mosaïque). Dans ces dernières différer ce traitement de quelques jours afin de ne faire qu'une application et limiter les frais.

BLE : Il est encore trop tôt pour intervenir même si l'oïdium est présente sur les parties basses de la plante. Attendre le stade 2 noeuds pour décider du traitement.

MAIS

ATRAZINE : RECOMMANDATIONS IMPERATIVES

Pour réduire au maximum les risques de contaminations des eaux superficielles (rivières, sources) et profondes (nappes phréatiques) par les résidus d'atrazine qui peuvent être entraînés par ruissellement ou lessivage, il est impératif de suivre les recommandations suivantes, tant pour la réalisation des traitements que pour le rinçage des pulvérisateurs et la destruction des emballages.

MODALITES D'APPLICATION ET DOSES D'ATRAZINE SUR MAIS

Type de sol	Pente du sol	Incoporation avant semi	sur sol nu entre semis maïs et levées adventices	sur adventices levées
Sol avec plus de 5% de matière organique		Déconseillée		Conseillée 1 000
Sol avec moins de 5% de matière organique	Faible ou nulle	Conseillée 1 000-1 500	Déconseillée	Conseillée 750 - 1 000
	Forte	Conseillée 1 000-1 500		Possible avec précautions (*) 750 - 1 000

Doses d'atrazine : exprimées en g de matière active par hectare. Ne jamais dépasser la dose de 1 500 g de matière active par hectare et par an.
(*) Possible avec précautions : c'est-à-dire sur couvert végétal suffisamment développé pour fixer un maximum d'atrazine.

CODE DE BONNE UTILISATION DE L'ATRAZINE

-Ne jamais dépasser la dose maximale autorisée (avis du J.O. du 13/07/90) de 1500g de matière active par hectare et par an (3kg d'un produit formulé à 50%),soit en un seul traitement, soit au total de l'ensemble des traitements.

-Chaque fois que cela est possible, penser à réduire les doses à :
.1000 - 1250g lorsque l'atrazine est utilisée seule et incorporée au sol avant semis en succession céréalière, en terres franches, avec un faible enherbement (Nord, Bassin Parisien).
.1000 - 1200g lorsque l'atrazine est incorporée au sol avant semis et que son action est complétée avec celle d'un produit antigraminées spécifique (alachlore, métolachlore, EPTC, vernolate, etc...).
.750 - 1000g lorsque l'atrazine est appliquée sur adventices levées, soit en mélange avec de l'huile, soit associée à un produit antidicotylédones spécifique (pyridate, bentazone, etc...).

-Les traitements sur sol nu, entre le semis du maïs et la levée des adventices, sont à proscrire dans tous les cas pour éviter que l'atrazine soit entraînée dans les eaux superficielles par ruissellement lors de pluies abondantes.
Aussi les applications de pré-semis avec incorporation dans les premiers centimètres du sol par les dernières façons culturales, sont-elles à préférer. Grâce à la meilleure fixation de l'atrazine sur les argiles et la matière organique du sol, l'entraînement par ruissellement superficiel est ainsi évité.

- Sur adventices levées, l'atrazine doit être utilisée sur des plantes déjà développées. Dans les sols humifères ou dans les terres franches, non roulées, l'atrazine sera appliquée sur des adventices jeunes. Dans les sols battants ou en pente, le risque d'entraînement superficiel étant plus important, ces traitements seront réalisés sur des adventices plus développés afin d'obtenir une meilleure rétention du produit par la végétation.

- Ne jamais pulvériser de produit dans les ruisseaux et les points d'eau situés en bordures de champs. Une bande non traitée, d'une largeur de 3 à 10 m selon la pente et le vent, doit être réservée.

- Ultime précaution après le traitement : rincer les pulvérisateurs sur une zone neutre éloignée de toute source d'eau et en absence de vent.

EVOLUTION DES MALADIES DANS LES PARCELLES DE REFERENCES BLE

ABAINVILLE (55)
stade épi 3 cm
THESEE

LUMEVILLE (55)
stade 6
APOLLO

NANT LE GRAND(55)
stade épi 1.5 cm
THESEE

NANT LE GRAND (55)
stade épi 4 cm
APOLLO

BADONVILLIERS (55)
stade épi 3 cm
BAROUDEUR

MENIL SUR SAULX (55)
stade 6
APOLLO

MONTIERS/SAULX (55)
stade épi 2.5 cm
GENIAL

VALFROICOURT (88)
stade épi 2 cm
THESEE

MEXY (54)
stade épi 2 cm
CAMP REMY

Légende:
A: % pieds avec piétin verse
B: % pieds avec rhizoctone
C: % pieds avec fusariose
D: % F2 avec septoriose
E: % surface F2 avec septoriose
F: % F3 atteintes par la septoriose
G: % surface F3 avec septoriose
H: % F4 atteintes par la septoriose
I: % surface F4 avec septoriose
J: % F2 atteintes par l'oidium
K: % surface F2 avec oidium
L: %F3 atteintes par l'oidium
M: % surface F3 avec oidium
N: % F4 atteintes par l'oidium
O: % surface F4 avec oidium

EVOLUTION DES MALADIES DANS LES PARCELLES DE REFERENCES ORGE

